

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 11 mars 2020

Objet : Convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques du Syndicat Mixte DORSAL et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs pour le département de la Corrèze (zone FDEE19)

L'an deux mille vingt, le onze mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux mars 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 53 – 163 voix

Présents : 36 (dont 15 procurations) - 112 voix

Votants : 36 Pour soit 112 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Vincent TURPINAT – (procuration donnée à Mr T. Trolong) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Nady BOUALI – (procuration donnée à Mr Y. Raymondaut) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (procuration donnée à Mr C. Patier) – 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mme S. Vallée) - 2 voix
Mr Francis COMBY – (procuration donnée à Mr JP Barrière) - 1 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – (procuration donnée à Mr A. Collignon) - 2 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – (procuration donnée à Mr A. Lagarde) - 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr V. Jalby) - 2 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix
Mr Laurent GUINARD – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – 1 voix
Mr Christian LATOUILLE (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (procuration donnée à Mr JL Michel) - 1 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr JP. Bernardie) - 2 voix
Mr Joël RATIER – (procuration donnée à Mr JC Leblois) – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Thierry TROLONG – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr A. Faucher) – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président Tulle Agglo
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC de Noblat
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-président de la CC Ouest Limousin
Délégue titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Président de la CC POL
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1^{er} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Laurent DAULNY – 1 voix
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Sylvain GAUDY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian HANUS (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – 1 voix
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Président CC Bénévent Grand-Bourg
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Dunois
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Département Creuse
Président CC Creuse Sud-Ouest
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président de la CC Briance Combadie
Vice-Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr

La Fédération Départementale d'Electricité et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), dans le cadre de sa compétence sur les réseaux de la distribution publique d'électricité dont il est propriétaire, et plus particulièrement lors de l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de télécommunication, est amené à poser des infrastructures passives de communications électroniques pour le compte d'opérateurs de télécommunications.

La FDEE19 a fait le choix de ne pas rester propriétaire des installations de communications électroniques (fourreaux, chambre) qu'elle est amenée à poser dans le cadre de ces opérations d'enfouissement coordonné de réseaux.

Ce sont les opérateurs de télécommunication qui fournissent à la FDEE19 les installations de communications électroniques dont ils ont besoin ainsi que les études préalables à la pose de ces installations. DORSAL est concerné par ces opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens puisqu'il déploie des câbles optiques sur les supports aériens de distribution électrique.

Les modalités techniques et économiques de pose des installations de communications électroniques lors des opérations d'enfouissement coordonné avec les réseaux de distribution électrique font l'objet du projet de convention joint à la présente délibération.

En résumé, Dorsal fournit à la FDEE19, lorsque cela est nécessaire, les fourreaux et chambres dont il a besoin. Ils sont posés par la FDEE19 dans la tranchée commune de génie civil.

La FDEE19 ne demande pas de participation financière à DORSAL pour la réalisation de la tranchée commune et la pose des installations de communications électroniques fournies.

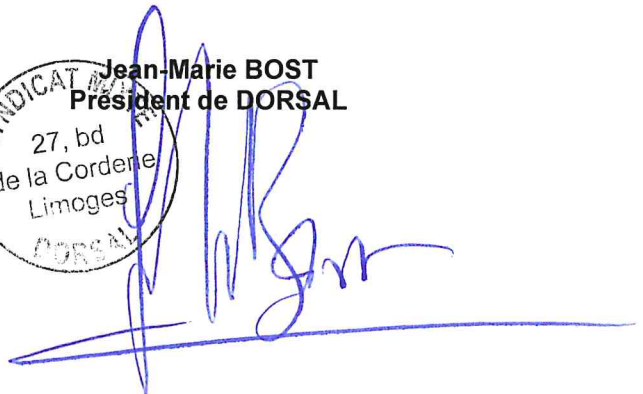
DORSAL assure et prend en charge les prestations de dépose des câbles optiques aériens et de déploiement des nouveaux câbles optiques dans les installations posées. Ces deux prestations font l'objet d'un financement propre à DORSAL (participation Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Corrèze, EPCI concerné).

DORSAL est propriétaire des installations de communications électroniques qu'il a fournies.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **la mise en place d'une convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs entre DORSAL et la FDEE19 tel que présenté en annexe**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-067-258728658-20200311-C592_D738-D